



Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 2013
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 27 b) de l'ordre du jour provisoire

**Développement social : le développement social,
y compris les questions relatives à la situation sociale
dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées,
aux personnes handicapées et à la famille**

Promouvoir l'intégration sociale en luttant contre l'exclusion

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi afin de donner suite à la résolution [66/122](#) de l'Assemblée générale relative à la promotion de l'intégration sociale en luttant contre l'exclusion. Le rapport s'appuie sur les conclusions de trois rapports précédents sur l'intégration sociale ([E/CN.5/2009/2](#), [E/CN.5/2010/2](#) et [E/CN.5/2011/2](#)) et passe en revue les faits nouveaux enregistrés dans trois domaines importants : protection sociale, éducation et renforcement des institutions et de la cohérence des politiques.



I. Introduction

1. L'intégration sociale est le processus favorisant la progression du développement social par le renforcement des valeurs, des relations et des institutions essentielles à la création d'une société pour tous. Grâce à l'intégration sociale, tous les individus peuvent exercer leurs droits et s'acquitter de leurs responsabilités sur un pied d'égalité dans les structures politiques, sociales, culturelles et économiques.

2. Les efforts d'inclusion sociale appellent diverses stratégies visant principalement à donner des moyens d'action aux groupes vulnérables et à faire en sorte qu'ils tirent profit du développement et y contribuent. Les mesures dans ce domaine ont essentiellement porté sur la prise en compte des situations et des besoins particuliers des groupes sociaux défavorisés pour améliorer leur intégration au sein de la société.

3. Des efforts d'inclusion sociale sont essentiels à l'instauration d'une cohésion sociale. La cohésion sociale dénote la capacité d'ensemble d'une société donnée d'assurer le bien-être de tous ses membres, de réduire au minimum les disparités et d'éviter la polarisation et les conflits. Les sociétés soudées sont liées par un contrat social fondé sur une compréhension commune des droits et des responsabilités de tous les citoyens.

4. La communauté internationale a reconnu que la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et équitable doit se conjuguer à une protection sociale effective, de façon que les bienfaits de la croissance économique profitent aux personnes se trouvant dans une situation de vulnérabilité ou d'exclusion. Dans la résolution 66/122 de l'Assemblée générale, les États Membres ont été engagés à mettre en œuvre des stratégies qui favorisent l'intégration sociale en garantissant une protection sociale minimale pour les personnes qui sont en situation de vulnérabilité ou d'exclusion et la promotion et la protection de leurs droits sociaux et économiques. À cette fin, les États ont été encouragés à envisager la création d'institutions ou d'organismes nationaux chargés de promouvoir, de mettre en œuvre et d'évaluer les programmes et mécanismes de lutte contre l'exclusion sociale aux niveaux national et local.

5. Bien que l'intégration sociale soit depuis longtemps reconnue comme le cadre global de la promotion du développement social et de l'élaboration des politiques sociales, l'objectif de créer une société pour tous est resté hors d'atteinte. En effet, de nombreux groupes et personnes vulnérables restent majoritairement exclus des avantages du développement.

6. En même temps, la persistance des inégalités socioéconomiques et les épisodes de troubles sociaux ont fait prendre conscience de l'importance des efforts d'inclusion sociale pour assurer un développement véritablement inclusif. Les politiques et les programmes favorisant l'inclusion, l'intégration et la cohésion sociales font de plus en plus partie des stratégies de développement national.

7. Le présent rapport met en lumière une analyse régionale récente des questions d'intégration et de cohésion sociales publiée à la suite du rapport du Secrétaire général paru en 2010 qui faisait une large place aux politiques et programmes en faveur de l'intégration sociale (E/CN.5/2011/2).

II. Vue d'ensemble de l'inclusion, de l'intégration et de la cohésion sociales

8. Dans de nombreuses régions du monde, la mondialisation, l'aggravation des inégalités sociales et économiques, les divisions générationnelles et la montée de l'individualisme et l'influence de l'identité sur les considérations politiques érodent de plus en plus l'intégration sociale. En l'absence d'inclusion sociale, ces tendances risquent d'affaiblir les réalisations en matière de politique sociale et d'engendrer une instabilité sociale pouvant compromettre la légitimité politique des gouvernements.

9. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a récemment analysé le concept de cohésion sociale, son importance par rapport au développement et les moyens permettant de le mesurer. Elle a identifié trois éléments de la cohésion sociale, à savoir l'inclusion sociale, le capital social et la mobilité sociale. L'inclusion sociale est considérée comme une mesure des aspects de l'exclusion sociale comme la pauvreté, les inégalités et la polarisation sociale. Le capital social est associé à la confiance interpersonnelle et sociétale ainsi qu'à différentes formes d'engagement civique. La mobilité sociale indique la mesure dans laquelle les populations peuvent, ou croient pouvoir, améliorer leur situation sociale.

10. Les recherches de l'OCDE tendent à prouver que les sociétés solidaires s'appuient sur des mesures politiques visant à lutter contre l'exclusion sociale et la marginalisation, à promouvoir la mobilisation sociale et à renforcer le capital social. Le succès de ces mesures repose largement sur l'adoption et la coordination d'un cadre d'action global, en particulier dans les domaines de l'emploi, de la protection sociale, de la participation citoyenne, de l'éducation, de l'égalité des sexes et de la migration¹.

11. Des différences importantes ont caractérisé les approches régionales à l'intégration et à l'inclusion sociales, notamment en ce qui concerne le concept et la mesure de la cohésion sociale. Des efforts notables ont été faits pour conceptualiser et mesurer la cohésion sociale dans les contextes européen et latino-américain.

12. En 2010, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a adopté une nouvelle stratégie et un plan d'action pour la cohésion sociale, qui définissait la cohésion sociale comme « la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres – en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation –, à gérer les différences et les divisions et à se donner les moyens d'assurer la protection sociale de l'ensemble de ses membres ».

13. Le Plan d'action se fondait sur quatre idées maîtresses de la cohésion sociale : réinvestir dans les droits sociaux et dans une société cohésive, bâtir une Europe des responsabilités partagées et sociales, renforcer la représentation et le processus décisionnel démocratique et développer le dialogue social et l'engagement civique et bâtir un avenir sûr pour tous. Le Comité européen pour la cohésion sociale a coordonné la mise en œuvre du Plan d'action par les États membres, ces derniers étant encouragés à rendre compte régulièrement de sa mise en œuvre au niveau

¹ OCDE, *Perspectives du développement mondial 2012 : La cohésion sociale dans un monde en mutation* (Paris, 2011).

national et de ses effets pour des échanges d'expériences, de méthodes et de bonnes pratiques.

14. Au cœur de cette approche résidait l'idée que la cohésion sociale était essentielle à la réalisation des valeurs fondamentales que sont les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.

15. Le concept de cohésion sociale a été mis au point par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes au niveau de la région en s'inspirant des expériences nationales. Il obéissait à l'idée de forger une vision du développement qui allait au-delà d'une croissance économique et se fondait sur les principes directeurs d'équité et d'intégration sociale². L'approche à la cohésion sociale adoptée par la Commission mettait l'accent sur le lien entre les mécanismes d'inclusion et d'exclusion dans la région et la perception qu'avaient les citoyens du fonctionnement de ces mécanismes. Le plan d'action régional pour la cohésion sociale a défini trois piliers de la cohésion sociale agissant les uns sur les autres, à savoir les disparités ou les écarts, les réalités institutionnelles et les facteurs subjectifs. De plus, quatre arènes, ou institutions sociales ayant joué un rôle important dans le renforcement de la cohésion sociale ont été identifiées comme pertinentes pour la région, à savoir les relations sociales, la citoyenneté, le marché et la protection sociale.

16. Selon cette approche, les relations sociales déterminaient si une personne se sentait acceptée et reconnue par le groupe familial ou la collectivité, comme dans le cas des enfants nés hors mariage ou soumis à une violence excessive au sein de la famille. La vie citoyenne et l'édification d'une citoyenneté dépendaient entièrement de l'existence de titulaires de charge publique élus démocratiquement et de processus électoraux et politiques légitimes faisant appel à une participation active des citoyens, de l'application des lois (une fois promulguées) et de la liberté de presse. La participation à la vie économique était propice à la cohésion sociale parce qu'elle entraînait des résultats équitables pour tous du point de vue de la reconnaissance économique et de la mobilité sociale. Il a été reconnu que la protection sociale était un droit fondamental de tous les individus du fait de leur appartenance à une société et que cette reconnaissance était essentielle pour empêcher la polarisation sociale dans la région.

III. Stratégies en faveur de l'intégration sociale

17. La protection sociale, l'éducation et le renforcement des institutions sont des éléments clés de l'intégration et de la cohésion sociales.

A. Protection sociale

18. On reconnaît de plus en plus que l'élargissement d'une protection sociale, combinée avec la prestation de services sociaux, favorise la cohésion sociale. L'engagement en faveur de la mise en place de programmes de protection sociale de base repose sur un sentiment de solidarité plus large par lequel la société reconnaît

² Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, *Social Cohesion in Latin America: Concepts, Frames of Reference and Indicators* (LC/G.2420), p. 77.

sa responsabilité d'assurer une protection de base aux plus vulnérables et aux plus défavorisés.

19. La protection sociale, considérée au sens large, est l'ensemble des politiques et des programmes soucieux de fournir à la population un niveau minimum de sécurité en répondant à leurs besoins de base. En accord avec les conditions et les priorités locales, les pays ont adopté diverses définitions et approches à la protection sociale, y compris les transferts monétaires, les pensions sociales et les filets de sécurité sociale. Ces dernières années, bon nombre de pays en développement ont déployé des efforts pour instaurer des régimes universels et non contributifs de protection sociale minimale, garantissant un minimum d'accès aux services de base et à la sécurité du revenu.

20. Depuis une dizaine d'années, les pays d'Amérique latine sont à l'avant-garde du développement de programmes novateurs de lutte contre la pauvreté, tels que les transferts conditionnels de revenu, les pensions non contributives et les allocations familiales. Parmi les programmes mis en œuvre, on peut citer des transferts purs et simples de revenus aux ménages vivant dans la pauvreté, des transferts combinant des suppléments au revenu et la fourniture ou l'utilisation de services de base (souvent liés aux soins de santé, à la scolarisation et à la nutrition) et des programmes intégrés de lutte contre la pauvreté offrant des transferts adaptés et un accès préférentiel aux services destinés aux groupes et aux collectivités socialement exclus³.

21. Les programmes visaient à s'attaquer aux principaux facteurs contribuant à la pauvreté persistante et intergénérationnelle, notamment un faible revenu, la pénurie d'emplois et le manque d'accès à l'éducation et aux soins de santé. Ils s'adressaient pour l'essentiel aux familles avec de jeunes enfants. Ce sont tous des programmes publics financés par l'impôt et dirigés par des organismes d'aide sociale. On estime qu'ils ont atteint quelque 32 % des personnes vivant dans la pauvreté dans l'ensemble de l'Amérique latine⁴.

22. En Asie et dans le Pacifique, la protection sociale a été considérée par les États membres comme un instrument de développement inclusif susceptible de réduire la pauvreté, les inégalités et l'exclusion dans le sillage des crises alimentaire, énergétique et financière de 2008⁵. Elle a également été perçue comme un investissement et une composante essentielle des politiques nationales de développement ayant contribué à renforcer la cohésion et la stabilité des sociétés.

23. On peut penser que l'élargissement de la protection sociale contribuera à la croissance économique en augmentant le pouvoir de consommation des ménages pauvres et en stimulant la demande de biens et de services locaux. On prévoit également que le risque assuré par la protection sociale permettra aux populations

³ Pour des exemples de programmes particuliers, voir Armando Barrientos, Miguel Niño-Zarazúa et Mathilde Maitrot, « Social Assistance in Developing Countries database version 5 », Brooks World Poverty Institute Working Paper Series (Manchester, Brooks World Poverty Institute, University of Manchester, 2010).

⁴ Armando Barrientos, « On the distributional implications of social protection reforms in Latin America », WIDER Working Papers Series, No. 2011/69 (Helsinki, Université des Nations Unies, Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement, novembre 2011).

⁵ *The Promise of Protection: Social Protection and Development in Asia and the Pacific* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.11.II.F.5).

de mieux mettre à profit leurs compétences et leur potentiel et de contribuer davantage au développement économique.

24. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a recommandé aux États Membres d'adopter une approche de la protection sociale dite « palier par palier ». Cette approche vise ultimement à fournir un accès universel et des droits à la protection sociale en procédant par étapes et en ciblant en premier les groupes les plus vulnérables.

25. La fourniture de programmes autofinancés de protection sociale a représenté un défi pour les pays à faible revenu en Afrique subsaharienne ayant une faible capacité fiscale et des coûts administratifs élevés. Toutefois, les simulations et les programmes existants démontrent de plus en plus que les éléments de base d'un minimum de protection sociale peuvent être financièrement abordables dans la plupart des pays à faible revenu, à commencer par les pensions de vieillesse non contributives, les allocations pour enfant ou les travaux publics⁶. Il faudra mobiliser des ressources et les réaffecter dans le cadre des budgets nationaux afin d'élargir la fourniture d'une protection sociale en dehors de ces programmes.

26. L'engagement politique, le financement national et le contrôle des dépenses ont caractérisé pour la plupart, sinon tous, le succès des régimes de protection sociale en Afrique. Dans plusieurs pays, le non-engagement des gouvernements à l'égard d'une certaine forme de protection sociale est venu du fait que les citoyens ne s'étaient pas encore mobilisés massivement pour réclamer une telle protection sociale, comme cela s'est produit dans d'autres pays de la région⁷.

27. L'acceptation grandissante de la part des gouvernements de la nécessité d'une protection sociale universelle, dont les interventions ciblant des groupes spécifiques qui serviront de base vers une couverture universelle, a été observée à l'échelle mondiale. Toutefois, les stratégies de protection sociale, malgré leurs nombreux avantages, ne se sont pas révélées efficaces pour éliminer les anciennes formes de discrimination économique et sociale à l'égard de certains groupes. Selon l'OCDE, la mise en place, dans certains pays, de systèmes doubles de protection sociale (les pauvres couverts par l'assistance sociale et les riches par des contributions individuelles ou des régimes privés) a affaibli l'engagement de la classe moyenne envers les services publics, un élément clef de la cohésion sociale⁸. Les investissements dans l'éducation publique sont indispensables pour contrebalancer ces tendances, égaliser les chances et renforcer la participation citoyenne.

B. Investir dans l'éducation, y compris l'éducation civique

28. En plus d'améliorer la durée de vie et les possibilités de carrière résultant de la promotion sociale et le développement du capital humain, l'éducation contribue à favoriser la cohésion sociale par la transmission des valeurs qui sont essentielles au

⁶ Organisation internationale du Travail, *Social Protection Floor for a Fair and Inclusive Globalization: report of the Social Protection Floor Advisory Group* (Genève, Bureau international du Travail, 2011).

⁷ Voir document d'information établi dans le cadre du *Rapport européen sur le développement 2010* par Stephen Devereux, intitulé « Building social protection systems in Southern Africa ». Disponible à l'adresse <http://erd.eu.eu/publications/erd-2010-publications/background-papers/building-social-protection-systems-in-southern-africa/>.

⁸ OCDE, *Perspectives du développement mondial 2012*.

développement d'un sentiment d'appartenance à une société commune. L'éducation permet le développement non seulement d'aptitudes cognitives et sociales, mais aussi d'attitudes positives, d'habitudes et de normes entraînant un mode de vie sain et une vie citoyenne active. Parmi ces avantages, on peut citer la pensée critique et la prise de décision, la capacité d'interpréter la communication politique, les aptitudes organisationnelles et les compétences civiques.

29. L'éducation en faveur d'une participation citoyenne revêt une importance particulière pour la cohésion sociale. L'engagement civique tend à améliorer les résultats sur le marché du travail, à réduire la criminalité et à favoriser la confiance envers les institutions démocratiques et la confiance interpersonnelle. Celle-ci encourage la croissance économique et l'efficacité institutionnelle et réduit la corruption. Certains chercheurs affirment que le niveau de confiance dans une société est un bon indicateur de performance économique⁹.

30. Dans les États membres de l'OCDE, les personnes plus instruites sont généralement plus susceptibles de présenter des niveaux plus élevés d'engagement civique et social que les personnes moins instruites. Les enquêtes sociales européennes ont indiqué que chaque année supplémentaire de scolarisation est associée à une probabilité plus élevée de participation communautaire ou d'activités bénévoles. De même, une analyse des données de l'enquête mondiale sur les valeurs a indiqué une forte corrélation entre l'éducation et la confiance interpersonnelle au Canada, au Japon et aux États-Unis d'Amérique¹⁰.

31. L'expérience a montré que l'enseignement de la tolérance et du respect de la diversité culturelle dans le cadre du programme scolaire ordinaire, ainsi que l'amélioration de l'accès des minorités à la scolarisation, a contribué à l'intégration sociale. Les écoles peuvent favoriser la tolérance en créant une atmosphère ouverte dans les salles de classe, ce qui tend à susciter le respect et la confiance entre les enseignants et les étudiants et à encourager le dialogue sur les opinions et les valeurs. Les écoles peuvent préparer les étudiants à un engagement civique en favorisant leur participation à des conseils d'élèves et des projets communautaires.

32. Selon les recherches, l'enseignement supérieur renforce également la confiance interpersonnelle et la tolérance des étudiants. L'effet est prononcé quand il offre un programme et un environnement scolaires permettant une meilleure compréhension de la diversité et des avantages sociaux et économiques de vivre dans des communautés socialement et culturellement diversifiées¹¹.

33. Toutefois, dans bon nombre de pays, en particulier là où le marché du travail est constamment faible, l'enseignement supérieur n'a pas réussi à préparer les jeunes à l'emploi, laissant sans emploi un grand nombre de ces jeunes diplômés universitaires, engendrant un sentiment de frustration et créant un terreau propice aux troubles sociaux. Face à ces situations, outre la formation des jeunes à

⁹ Sjoerd Beugelsdijk, Henri L. F. de Groot et Anton B. T. M. van Schaik, « Trust and economic growth », Tinbergen Institute Discussion Papers, No. 049/3 (Amsterdam et Rotterdam, Tinbergen Institute, 2002).

¹⁰ Voir OCDE, *Regard sur l'éducation 2010 : Les indicateurs de l'OCDE* (Paris, 2010), les enquêtes sociales européennes menées de 2002 à 2007 et l'enquête sur l'alphabétisation et les compétences des adultes menée en 2003.

¹¹ L'étude longitudinale sur l'éducation à la citoyenneté effectuée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord est l'une des rares sources disponibles sur l'évaluation des effets de l'éducation à la citoyenneté.

l'entrepreneuriat pour la création d'entreprises et le travail indépendant, une attention accrue a été accordée à la formation technique et professionnelle et à l'amélioration des compétences.

34. Les établissements d'enseignement ont un rôle clair à jouer dans la promotion de l'éducation civique, la participation démocratique et le volontariat. Toutefois, c'est au sein de la famille et de la collectivité que commence l'expérience individuelle d'une intégration sociale et que les normes sociales sont inculquées aux jeunes tout au long de leur enfance.

C. Institutions et cohérence des politiques

35. L'expérience a montré que la mise en œuvre efficace de politiques d'inclusion sociale dépend en premier lieu du bon fonctionnement d'un réseau d'institutions gouvernementales appuyé par les autorités et les populations locales, par exemple des groupes chargés de l'inclusion sociale ou des équipes de l'action communautaire pour l'intégration sociale. L'exécution efficace des programmes repose sur une démarche gouvernementale globale qui nécessite une coopération horizontale entre les ministères d'exécution compétents, facilitée par une budgétisation fondée sur les résultats.

36. Malgré un bon fonctionnement des institutions gouvernementales, les politiques favorisant l'inclusion ne se traduiront pas automatiquement en résultats positifs sur le plan de l'intégration sociale sans une large participation des citoyens à leur élaboration, leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation.

37. Ainsi qu'il a été noté précédemment, l'investissement dans l'éducation civique et la participation communautaire est une première étape vers l'édification d'une société bien informée. La deuxième étape consiste à mettre en place des institutions et des cadres participatifs en appui à une participation économique, sociale, culturelle et politique de tous les membres de la société. L'étendue même de cette participation reflète le niveau d'intégration sociale de la société elle-même. Les personnes et les groupes sociaux doivent avoir suffisamment de possibilités de participer aux processus de prise de décisions touchant leur bien-être. Lorsqu'ils n'ont aucune possibilité de participer, ou en sont délibérément privés, ils se sentent impuissants et nourrissent une méfiance à l'égard des autorités et des institutions publiques, ce qui peut conduire à des troubles sociaux. Par conséquent, la promotion d'une gouvernance participative, à savoir la participation directe des parties prenantes dans le processus de prise de décisions sur des questions qui les concernent directement, et d'une participation active dans tous les domaines de la vie publique aux niveaux national et local, est essentielle au succès des efforts d'intégration sociale¹².

38. Les institutions locales et nationales favorisant la gouvernance participative et l'engagement communautaire, par exemple les organisations de la société civile, les coopératives et les conseils communautaires représentant souvent des groupes vulnérables et revendiquant leurs droits, offrent des possibilités d'engagement et de participation civiques.

¹² La gouvernance participative dénote des formes de gouvernance dans lesquelles les partenaires de la société civile sont habilités à utiliser les ressources de l'État pour prendre des décisions sur des questions qui les concernent directement.

39. De plus en plus, les organisations de la société civile et les organismes sans but lucratif réclament auprès des autorités publiques un modèle d'interaction ciblé et participatif, appelé parfois gouvernance de la participation communautaire, pour améliorer la capacité du secteur public à répondre aux besoins du public. Les organisations de la société civile réclament également une budgétisation participative, souvent considérée comme une mise à l'épreuve de l'engagement réel en matière de gouvernance participative. Bien que la budgétisation participative suscite un intérêt croissant dans l'ensemble, les gouvernements continuent de garder les processus budgétaires sous leur contrôle.

40. Malgré les efforts visant à promouvoir la gouvernance participative, la capacité institutionnelle limitée et les préjugés et les stéréotypes profondément ancrés demeurent les principaux obstacles à l'intégration sociale des personnes et des groupes en raison de leur origine ethnique, leur sexe, leur âge, leur statut d'immigration ou d'autres caractéristiques. Face à cette situation, les pays ont mis en place des organes nationaux chargés de lutter contre la discrimination et de mener des enquêtes sur les plaintes de discrimination.

41. Des institutions nationales de défense des droits de l'homme, par exemple des commissions nationales ou des médiateurs des droits de l'homme ont été désignés dans plusieurs pays pour surveiller et protéger les droits de l'homme. Les commissions des droits de l'homme sont souvent chargées de revoir la législation et les politiques nationales existantes en matière de droits de l'homme. Les médiateurs (connus sous le nom de défenseurs des citoyens) mènent des enquêtes et traitent les plaintes de discrimination. Ils sont habituellement nommés au niveau national, mais ils peuvent également être désignés par les administrations locales. En outre, dans certains pays, de nouvelles voies à une participation plus large du public pour aborder les questions liées aux droits de l'homme ont été explorées dans le cadre d'une diversité de mécanismes, par exemple des auditions publiques, des conseils consultatifs ou des organes consultatifs formels¹³.

42. Dans l'Union européenne, des organismes nationaux de promotion de l'égalité ont été créés en application des directives de l'Union européenne sur l'égalité de traitement pour fournir une aide indépendante aux victimes de discrimination. Ils mènent des enquêtes indépendantes sur les plaintes pour discrimination, surveillent la situation en matière de discrimination et établissent des rapports et font la promotion de l'égalité. Le réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (Equinet) rassemble 38 organismes de 31 pays qui luttent contre la discrimination fondée sur divers motifs, notamment l'âge, le handicap, le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les croyances et l'orientation sexuelle. Dix ans après la mise en œuvre de la directive sur l'égalité raciale et les directives sur l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes, il n'existe toujours pas de ligne directrice particulière sur la manière dont ces organismes devraient fonctionner. Les organismes de promotion de l'égalité fournissent une aide sous forme d'avis juridiques, de médiation ou autres mesures aux victimes de discrimination. La plupart de ces organismes font également la promotion de l'égalité de traitement par

¹³ Des exemples de ces mécanismes figurent dans *Pratiques de bonne gouvernance pour la protection des droits de l'homme* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.XIV.10). Disponible à l'adresse www.ohchr.org/Documents/Publications/GoodGovernance_fr.pdf.

des campagnes d'information et un appui aux bonnes pratiques des employeurs et fournisseurs de services.

43. La promotion des mécanismes de gouvernance participative et de participation communautaire est indispensable pour assurer une cohérence et une continuité dans les politiques et programmes d'inclusion sociale aux niveaux national et local. Les travaux des institutions portant sur la discrimination et garantissant l'égalité des droits et des possibilités demeurent essentiels pour évaluer les résultats de ces politiques et programmes, s'attaquer aux inégalités et fournir des orientations à ce sujet.

IV. Défis

44. L'inclusion et la cohésion sociales demeurent des problèmes complexes en matière de politique publique à l'échelle mondiale, malgré les efforts déployés pour réaliser l'intégration sociale. La pauvreté et l'exclusion persistantes, les disparités de revenu importantes, l'inégalité d'accès à l'éducation, aux services de santé et aux marchés de l'emploi et la mauvaise répartition des services sociaux et leur accès sont tous encore trop fréquents dans les pays en développement. Des problèmes de même nature sont réapparus, à une autre échelle, dans bon nombre de pays développés.

45. Par suite des crises économiques et financières de la fin des années 2000, plusieurs pays ont réduit considérablement leurs dépenses sociales, y compris dans le domaine de la protection sociale. Ces mesures d'austérité ont eu de graves effets délétères sur les moyens de subsistance des pauvres et des groupes vulnérables et ont miné la confiance des citoyens envers les autorités publiques¹⁴. Dans plusieurs États membres de l'OCDE, le déclin de la cohésion sociale s'est manifesté par un taux de participation électorale plus faible, une diminution du volontariat et un niveau de confiance interpersonnelle plus faible. D'autres dimensions importantes de la cohésion sociale, par exemple la confiance sociale et politique, la tolérance et les perceptions ont accusé un recul, parfois dramatique, dans bon nombre de pays¹⁵.

46. Dans certains pays, l'absence de mobilité sociale et la perte de confiance dans les possibilités individuelles représentent des obstacles à l'inclusion et à la cohésion sociales. De plus, l'augmentation du nombre de groupes et d'associations identitaires est parfois perçue comme une réponse à l'absence d'objectifs collectifs nationaux¹⁵.

47. Au niveau régional, le modèle européen de développement fondé sur les droits sociaux continue d'être mis sous pression, malgré son rôle d'assurer et de maintenir une cohésion et une solidarité sociales. Conformément au paragraphe 9 de la nouvelle Stratégie et Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale, « [l]'émergence d'une société fragmentée, dans laquelle davantage de personnes rencontrent des obstacles à la pleine jouissance de leurs droits ou dépendent des prestations sociales et d'autres services publics, et où les inégalités se creusent entre

¹⁴ Isabel Ortiz et Mathew Cummins, « The age of austerity: a review of public expenditures and adjustment measures in 181 countries » (Initiative for Policy Dialogue and the South Centre, New York, mars 2013).

¹⁵ Andy Green, Germ Janmaat et Helen Cheng, « Regimes of social cohesion: converging and diverging trends » *National Institute Economic Review*, No. 2015 (janvier 2011).

riches et pauvres, constitue l'un des principaux défis à la cohésion sociale en Europe ».

48. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les principaux facteurs qui menacent la cohésion sociale comprennent l'accroissement des inégalités sociales et culturelles, la faiblesse de la gouvernance, l'érosion des sources traditionnelles d'un sentiment d'appartenance et la défiance du public à l'égard des institutions politiques dans les régimes démocratiques¹⁶.

49. Les pays se heurtent aux nombreuses contraintes qui pèsent sur la mise en œuvre efficace d'une politique d'inclusion sociale, notamment la mauvaise coordination entre les institutions gouvernementales en matière de budgétisation et de prestation de services sociaux, le manque d'investissement dans les services sociaux et la faible participation de la société civile à la demande de changement.

V. Conclusions et recommandations

A. Conclusion

50. **Le rôle de l'inclusion, de l'intégration et de la cohésion sociales dans la promotion du développement social fait l'objet d'une attention accrue dans la théorie et la pratique du développement et est reconnu comme étant essentiel à la réalisation d'une croissance et d'un développement inclusifs.**

51. **Le présent document a indiqué l'importance critique de la protection sociale, de l'éducation et du renforcement des institutions pour améliorer l'intégration et la cohésion sociales.**

52. **La protection sociale est un droit socioéconomique et une forme de solidarité institutionnalisée essentielle à l'intégration et à la cohésion sociales. Toutefois, la fourniture d'une protection sociale, au lieu de constituer un ensemble épars de programmes, devrait être au centre d'un cadre politique intégré et cohérent reposant sur un cadre législatif et de gouvernance et un financement durable. Il importe de reconnaître la nécessité d'assurer une protection tout au long de la vie, de l'enfance à la vieillesse, et de protéger les groupes vulnérables en fonction de leur situation et de leurs caractéristiques. Une protection sociale ne saurait toutefois se substituer aux réformes structurelles souvent nécessaires pour s'attaquer aux inégalités sociales, à l'inégalité d'accès aux ressources et à la discrimination persistante.**

53. **Une politique intégrée en matière d'éducation, mettant l'accent sur les principes d'égalité, de responsabilité partagée et de société commune, est essentielle à la création d'une vie citoyenne active. La transmission de valeurs et d'attitudes qui apprécient la diversité et font la promotion des droits de l'homme est d'une importance fondamentale pour l'inclusion.**

54. **Les gouvernements, en coopération avec toutes les parties prenantes concernées, doivent investir dans la création d'institutions participatives chargées d'éliminer les sources d'injustice sociale, d'exclusion et de discrimination ou dans le renforcement des institutions existantes. Les mesures**

¹⁶ Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, *Social Cohesion in Latin America*.

mises en œuvre par ces institutions devraient faire l'objet de consultation, ainsi que d'un suivi et d'une évaluation continus.

B. Recommandations

55. Les gouvernements sont priés instamment de poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de politiques socialement inclusives dans les domaines de la protection sociale, de l'éducation et de la création d'institutions participatives dans le cadre de leurs stratégies nationales de développement.

56. Les gouvernements devraient renforcer les interventions ciblant les groupes vulnérables, tout en intégrant les objectifs généraux d'intégration sociale dans l'ensemble des politiques et des programmes.

57. Les gouvernements sont encouragés à mettre en place, en partenariat avec la société civile et le secteur privé, des institutions nationales chargées de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques d'inclusion sociale aux niveaux national et local.

58. Sur le plan international, la promotion de l'intégration sociale, de la non-discrimination et de l'égalité devrait faire partie intégrante de la lutte contre les inégalités dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.
